

Forêts, sociétés et territoires en Méditerranée : pour une approche intégrée et participative de la place de la forêt dans les systèmes territoriaux

Conclusions et recommandations

par Pierre DÉRIOZ

***Les trois sessions intitulées
“Forêt, sociétés et territoires”,
organisées lors de la 2^e Semaine
forestière méditerranéenne,
ont permis, par l'exposé
de différentes expériences,
de mettre en avant une approche
territoriale et intersectorielle
de la gestion forestière
et des initiatives d'amélioration
de la gouvernance forestière.
Pierre Dérizoz présente ici
les conclusions et principales
recommandations de ces travaux.***

Au-delà de la reconnaissance, de plus en plus consensuelle, de la multifonctionnalité ancienne des forêts méditerranéennes, l'intégration de la question forestière au sein des problématiques globales du développement socio-économique — par exemple celle de la lutte contre la pauvreté par la promotion d'activités tirant parti des divers aspects de la ressource forestière, ou celle du développement des activités récréatives « de pleine nature » — conduit à l'appréhender dans un cadre systémique. Même si les limites des massifs forestiers ne s'ajustent jamais exactement aux limites administratives, et qu'il convient de tenir compte des cadres réglementaires et financiers mis en place par les Etats ou des échelons supranationaux (U.E.), l'échelle la plus appropriée dans laquelle inscrire cette réflexion intégrée semble être celle, intermédiaire, des territoires (« pays » à la française, parcs, communautés de communes, fédérations rurales, agglomérations...). Reliées de bien des manières aux sociétés locales — ressources, activités

Semaine forestière méditerranéenne d'Avignon



Photo 1 :

Pierre Dérioz anime la session "Forêt, sociétés, territoires" de la 2^e Semaine forestière méditerranéenne d'Avignon
Photo DA

récréatives, risque incendie, paysages, etc. — les forêts méditerranéennes doivent être envisagées à travers la place qu'elles occupent au sein des systèmes territoriaux. Certaines constructions territoriales (Charte forestière de territoire, Plan de développement de massif, Plan d'approvisionnement territorial, Forêts Modèles) sont d'ailleurs susceptibles de résulter d'une entrée dans le territoire par la thématique forestière, mais, elles non plus, ne posent pas que des questions strictement forestières.

Cette approche complexe de la forêt permet de confronter d'emblée les ambitions de protection et de bonne gestion de la forêt à la réalité territoriale, à ses contraintes comme

à ses opportunités. Quels que soient les acteurs concernés, du propriétaire forestier peu impliqué aux administrations d'Etat en passant par les communes, la question de la gestion de la forêt et de ses objectifs (protection / production) se pose souvent crûment en termes économiques, à la rencontre entre l'évaluation des coûts qu'elle suppose et des revenus qu'elle engendre ou pourrait engendrer. Si les coûts sont multiples (celui de la gestion, mais aussi celui de la "non-gestion"), les formes de "bénéfices" peuvent l'être aussi : bois, produits non ligneux, tourisme, contribution à la fixation du CO₂ ou à la régulation des régimes hydriques, meilleure défense contre l'incendie avec des forêts gérées. La question se pose alors de la contribution des bénéficiaires (éventuellement l'ensemble de la société) aux coûts de la gestion. La pertinence, la pérennisation et l'éventuelle diffusion des expériences engagées, qui nécessitent un déploiement de moyens adaptés aux objectifs et garantis sur le moyen/long terme, supposent une large adhésion sociale et la participation à des démarches plutôt "*bottom-up*" de nombreux acteurs ou groupes d'acteurs différents.

Le développement de la concertation et de la démocratie participative semble aujourd'hui faire l'objet d'un large consensus en matière de gestion forestière. Cependant, les modalités de cette participation ne vont pas d'elles-mêmes, et soulèvent la question de la légitimité des acteurs impliqués (la question de l'appropriation est ici centrale, mais aussi celle des usages et des compétences gestionnaires). Par ailleurs, au-delà de la définition toujours problématique du "périmètre" social des acteurs à impliquer, le degré de la participation reste également à cerner : participation au diagnostic, à la définition des enjeux, à l'élaboration du projet, à la décision de sa mise en œuvre, à l'évaluation de son efficacité ? Il y a place ici pour de multiples malentendus et frustrations, de la "confiscation" du débat par les gestionnaires de premier plan au risque de voir le discours des experts de la forêt submergé par celui des acteurs qui ne la regardent que comme



Photo 2 :

De gauche à droite, Nisrin Alami, Patrizia Tartarino, Mohamed Saadieh et Ahmet Senyaz présentent leurs expériences de projet pilote dans le cadre du projet Med Qualigouv et d'autres initiatives (2^e Semaine forestière méditerranéenne d'Avignon)
Photo DA

un enjeu secondaire. En France, le "périmètre" semble ainsi plutôt limité aux seuls acteurs de la forêt et de la filière-bois dans le cadre des Plans de développement de massif et des Plans d'approvisionnement territorial, alors que la négociation des Chartes forestières de territoire mobilise plus largement les acteurs du territoire.

Appliqués à des contextes territoriaux différents, les mêmes concepts (parc), les mêmes principes et les mêmes préoccupations apparentes (biodiversité) semblent donner des résultats assez différents, qui conduisent à s'interroger, à partir des retours d'expériences présentés pendant ces sessions, sur les éléments-clés de leur réussite. L'importance du pilotage de la démarche par des leaders reconnus (élus, professionnels ou associatifs), et le choix du bon périmètre social pour la démarche participative, en ayant garde d'y impliquer fortement dès le départ les élus et les administrations — qui en dernier ressort détiennent le pouvoir décisionnaire et sont des intercesseurs privilégiés vis-à-vis des partenaires financiers à d'autres échelles — rappellent l'un et l'autre le caractère incontournable d'un portage politique déterminé. Le choix de la « bonne » démarche et l'efficacité de l'animation, dont il importe qu'elle ait les moyens (humains et financiers) de son bon fonctionnement sur une durée relativement longue, vont de pair avec la pertinence du cadre territorial de ces projets, c'est-à-dire la finesse de leur ajustement aux contextes locaux, leur cohérence géographique, administrative, sociale (notion de "bassin de vie"). Ces échelles médianes permettent en effet la subsidiarité et la proximité des acteurs, parfois avec la nécessité d'impliquer les acteurs des centres urbains proches, compte-tenu de l'imbrication des espaces urbanisés, agricoles et forestiers en Méditerranée (Dannieh, Provence). Cette pertinence locale toutefois,



De haut en bas :
Trois des sites pilotes du projet MED Qualigouv

Photo 3 :
Le Parc *Terre delle Gravine* dans la Province de Tarante en Italie

Photo 4 :
Forêt de *Juniperus thurifera* millénaires dans la région de Valence en Espagne

Photo 5 :
Site Natura 2000 dans le Parc naturel régional des Alpilles en France
Photos David Gasc / AIFM

Semaine forestière méditerranéenne d'Avignon

Pierre DÉRIOZ
Géographe
UMR Espace-Dev 228
IRD
Université d'Avignon
et des Pays de
Vaucluse
Email : pierre.derioz@
univ-avignon.fr

qui passe par la qualité et la précision des diagnostics préalables, ne dispense pas de l'existence d'un cadre juridique approprié, susceptible d'offrir les bons outils (Parc naturel régional, syndicat mixte...) ou, dans le cas contraire, de compromettre les démarches (cf. les "ratés" du droit pour le parc *Terra delle Gravine*).

Le déploiement de ces initiatives dans la durée, qui permet la construction progressive d'une culture locale partagée de la forêt et/ou de la concertation, par "apprentissage collectif" et évolution vers des formes de "gestion adaptative", découle de l'honnêteté de la démarche participative, c'est-à-dire de son ouverture y compris à l'expression de positions très éloignées de celles souhaitées par les promoteurs de la démarche, telles que les besoins pressants des populations locales en bois de chauffage ou en espace pastoral ou le désengagement et le désintérêt de certains propriétaires forestiers. La transparence des procédures de communication et de circulation de l'information est l'un des aspects majeurs de cette "honnêteté", ainsi que la clarté dans la définition du rôle assigné aux participants, la juste place accordée à la connaissance scientifique, qui doit informer le débat tout en le laissant vivre, et les exigences de sincérité des procédures de suivi-évaluation, qui doivent servir efficacement au pilotage. L'ouverture sur l'extérieur, au sein de réseaux comme

l'AIFM et le projet QUALIGOUV qu'elle anime, le réseau du Plan Bleu, le Réseau Méditerranéen des Forêts Modèles ou celui du comité Silva Mediterranea, permet les échanges d'idées et de méthodes, les transferts de bonnes pratiques — avec le souci de les transposer en les adaptant aux spécificités de chaque contexte — et produit les outils adéquats pour fédérer les initiatives et les territoires : les vertus incontestables des rencontres et des structures qui permettent de "croiser les regards" devraient pousser à la structuration rapide d'un "méta-réseau" (un réseau des réseaux), auquel les projets de coopération et cette 2^e Semaine forestière méditerranéenne ont probablement utilement contribué.

Lorsque toutes les conditions sont réunies, que les outils d'animation mis en œuvre fonctionnent (cartes fertiles, méthodes Imagine ou du Masterplan, voyages d'études...), que les acteurs sont mobilisés, que le projet est cohérent (spatialement, socialement, techniquement, mais aussi dans son phasage), quelques signes de réussite (visible) dès les premières actions ne saueraient en outre faire de tort — d'où l'importance stratégique de leur choix au plan opérationnel, et d'une bonne appréhension des attentes premières des acteurs.

P.D.



Les sessions "Forêts, sociétés et territoires" ont été financées par le Fonds européen de développement régional à travers la participation du projet MED Qualigouv.

www.qualigouv.eu

